

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**SOLIDARITE AVEC
LES SINISTRES DE
L'OURAGAN IRMA
- VERSEMENT
D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le lourd bilan suite au passage de l'ouragan Irma, qui a touché les îles françaises de Saint Martin et Saint Barthélémy au début du mois de septembre 2017.

L'ouragan Irma a laissé derrière lui une population meurtrie et un territoire entièrement dévasté : plus de 60% des habitations détruites et des dégâts matériels estimés à plus d'un milliard d'euros.

Malgré la mobilisation des pouvoirs publics, l'organisation de la reconstruction reste complexe et mobilise de nombreux moyens.

Face à cela, le Département de l'Aude a décidé de réactiver l'association Aude Solidarité, dont la raison d'être est de coordonner à l'échelon départemental la collecte de fonds pour aider les sinistrés.

Pour témoigner de sa solidarité à nos compatriotes touchés par cette catastrophe, la Ville de Castelnaudary a relayé l'appel aux dons auprès de la population chaurienne. Une urne a été mise en place au début du mois d'octobre à l'accueil de la Mairie pour faciliter cette collecte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cet élan de solidarité en versant une subvention exceptionnelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Aude solidarité qui se chargera ensuite de reverser ces dons aux structures locales qui viennent en aide aux personnes sinistrées.

PRECISE que cette subvention est prévue au budget, Nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
06 NOV. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 NOV. 2017
Par publication le :
07 NOV. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N°011-211100763-20171030-2017-259-DE